

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 28 octobre 2016

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 19/10/2016

L'an deux mille seize et le vingt-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : 15

Dont Présents non votants : 0

Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Alain MOULY, Martine OLMOS, Yves ROBIN

Représentés : 3

Votants: 18

Pour: 18

Représentés: Daniel GALTIER par Jean ARCAS, Martine GIL par Norbert ETIENNE, Bernard VIDAL par Francis BOUTES

Contre: 0

Présents non votants :

Abstentions: 0

Excusés: Michaël ANDERS, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Luc SALLES, Alain SICILIANO, Philippe VIDAL, Jean-Noël BADENAS

Absents:

Objet: Contrat de Pays 2016 : Département de l'Hérault/Pays Haut Languedoc et Vignobles

Monsieur le Président a l'honneur de porter à la connaissance de l'Assemblée le contenu de l'avenant 2016 du Contrat de Pays Département de l'Hérault - Pays Haut Languedoc et Vignobles, tel qu'il a été voté par l'Assemblée départementale le 19 septembre dernier.

Il s'élève à un coût total d'opérations de 1 733 000 € (fonctionnement et investissement).

Sur les actions de fonctionnement, un coût total d'opérations à 50 000 € TTC dont 20 000 € sont apportés par le Département.

Sur les actions d'investissement, un coût total d'opérations à 1 683 000 €

- par l'Etat, à hauteur de 317 300 €, du montant total du Contrat 2016,
 - par la Région Occitanie, à hauteur de 153 700 €, du montant total du Contrat 2016,
 - par le Département de l'Hérault, à hauteur de 293 950 €, du montant total du Contrat 2016,
- le solde représente l'autofinancement des partenaires territoriaux (investissement et fonctionnement).

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en prendre acte et de l'autoriser à signer la convention y afférant.

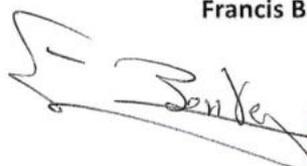
Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical prend acte du contenu de l'avenant 2016 du Contrat de Pays Département de l'Hérault - Pays Haut Languedoc et Vignobles, tel qu'il a été voté par l'Assemblée départementale le 19 septembre dernier et autorise le Président à signer la convention y afférant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 28 octobre 2016.

Le Président,
Francis BOUTES




RF
Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/11/2016
034-253403554-20161028-2016_28_10_16-DE